



Certificat d'Installation

Pompe à chaleur système-module

Installation établie par la société

Le Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur GSP certifie les performances de l'installation montée dans ce bien immobilier.

L'installation de pompe à chaleur est conforme au cahier des charges du Pompe à chaleur système-module.

C'est la garantie d'être en possession d'une installation qui dispose d'une efficience énergétique élevée grâce à un dimensionnement, à un montage et à une mise en service établis selon un haut standard de qualité.

La Commission de certification du GSP









